



JOURNEE DE GREVE DES AESH 05.04.2022 COMPTE RENDU AUDIENCE DSDEN

Présents : DASEN, 2 administrations 2 FSU, 2 CGT.

Dans le cadre de la journée de grève nationale des AESH, la FSU a été reçue par le DASEN des Landes. Après avoir rappelé les revendications nationales (création d'un corps d'AESH et accès à un statut de catégorie B, un temps plein pour 24h d'accompagnement et création d'un vivier d'AESH remplaçant.e.s), la FSU a interpellé le DASEN sur les points ci-dessous afin d'apporter des réponses concrètes aux AESH et formuler des propositions pour l'amélioration des conditions de travail et salariales.

CONTRATS, ACCES AU CDI :

FSU : Dans quelles conditions vont se faire les renouvellements de contrat ? Quelles conditions d'accès au CDI ?

DASEN : Les AESH reçoivent, sur leur boîte mail académique et 2 mois avant la fin du contrat, une proposition de renouvellement qu'il conviendra d'accepter ou de refuser. La quotité proposée sera identique, il n'y aura pas de baisse. Les non-renouvellements de contrat feront l'objet d'un entretien pour exposer les raisons.

Concernant l'ancienneté, les CUI et CAE ne seront pas pris en compte pour le calcul.

Si 6 années de contrat CDD ont été cumulées, une proposition de CDI sera automatiquement adressée à l'AESH qui pourra l'accepter ou la décliner.

Si un.e AESH signe un contrat de 3 ans alors qu'il ou elle a déjà cumulé 4 années, alors la proposition de CDI se fera en cours de contrat.

FONCTIONNEMENT DES PIAL :

FSU : On note encore trop de changement d'emplois du temps en cours d'année, souvent à la dernière minute, sans pouvoir toujours s'organiser alors que les textes sont clairs sur la nécessité d'anticiper. Les AESH déplorent une augmentation du nombre d'élèves à suivre, ce qui entraîne une dégradation des conditions de travail. Les conditions de rentrée sont la plupart du temps très dégradées, sans aucune anticipation autour de l'élève à suivre. Cela envoie un signal négatif.

DASEN : Le DASEN précise que le département compte près de 1000 AESH, les services de l'administration doivent gagner en professionnalisation pour améliorer la politique de gestion des AESH. Une note de cadrage que le DASEN est en train d'élaborer sera envoyée début mai aux chefs d'établissement et coordinateurs de PIAL pour éviter les dérives. Le DASEN est actuellement en train de faire la tournée des PIAL du département pour recueillir des informations en ce sens. Il a aussi entamé un avec la MLPH pour pouvoir anticiper la rentrée et éviter les notifications qui laissent le choix aux familles entre l'orientation en ULIS ou l'accompagnement par un.e AESH, occultant ainsi la dimension technique et médicale.

INTEGRATION DES AESH AU SEIN DES EQUIPES :

FSU : La FSU alerte le DASEN sur le fait que les AESH ne sont pas pleinement intégrés.e.s dans les équipes éducatives, sont parfois encore exclu.e.s des ESS, ne disposent pas d'un ordinateur ou d'un accès Pronotes, n'ont pas toujours de casier individuel, de convocations aux examens, ne sont pas invité.e.s à participer au dispositif « devoirs faits ». La FSU rappelle qu'il n'est pas acceptable que l'intégration des AESH au sein de la communauté éducative soit laissée à la seule appréciation des chefs d'établissement. La FSU fait aussi la proposition symbolique que la signalisation « salle des professeurs » soit remplacée par « salle des personnels ».

DASEN : Il rappelle qu'il souhaite que les AESH soient pleinement intégrés.e.s aux équipes éducatives et aient accès au parcours de l'élève. Il le rappellera dans sa note de cadrage. Concernant les ordinateurs portables, les moyens ne permettant pas de doter les 1000 AESH du département soient dotés.e.s, des priorités seront définies.

Le DASEN souhaite aussi que les « bonnes pratiques » d'établissement soient généralisées comme le rappel des missions des AESH lors des journées de pré-rentrée. Il salue aussi le fait que la cité scolaire de Parentis-en-Born, dans le cadre de la restructuration, instaure la « salle des personnels ».

FORMATION :

FSU : La FSU rappelle que la formation initiale et continue des AESH est insuffisante au regard des besoins et des missions qui leur sont confiées. La FSU propose aussi que les formations aient lieu sur le temps de service.

DASEN : Il admet qu'à ce jour, seules des bribes de formations sont proposées. Il précise que la DSDEN souhaite progresser sur ce sujet. Il communiquera notamment en faveur de la participation des AESH aux formations pédagogiques à destination des enseignant.e.s lorsque les thématiques sont pertinentes.

ACCUEIL DES ELEVES NOTIFIES :

FSU et CGT : Les 4 représentant.e.s syndicaux présents ont aussi abordé la question de l'accueil des élèves ULIS dans le département. En effet, la plupart des divisions sont bien au-delà du seuil réglementaire et sont donc accueillies dans des situations dégradées. La demande d'un.e deuxième AESH CO a également été formulée. Le DASEN a par ailleurs été alerté sur le non-respect des notifications MLPH, privant ainsi les élèves d'un accompagnement suffisant. Le manque de places en structures médico-sociales a aussi été abordé.

DASEN : Le DASEN nous indique qu'il travaille avec l'ARS pour mettre en œuvre une scolarisation hybride pour ces élèves. Il nous est rappelé que le département ne dispose pas de moyens suffisants permettant d'ouvrir des divisions ULIS ou le recrutement d' AESH Co supplémentaires.